

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2025-03 du 6 mai 2025 sur la répartition de l'enveloppe SU/SMUR 2025

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir l'enveloppe SU/SMUR 2025 d'un montant de 351 560 828 €.

Les membres ont décidé à l'unanimité des membres présents de répartir l'enveloppe SU/SMUR 2025 comme suit :

- Déléguer 90 % de l'enveloppe prévisionnelle SU-SMUR (ce qui correspondrait à 316 404 745 €) en fonction du scénario retenu.
- Si délégations de mesures RH : elles seront réparties au poids final du scénario retenu et des statuts (si mesures RH ciblées).
- La mesure de croissance 2025 sera répartie en fonction des dernières évolutions d'activité (*RPU sur une année en mois glissant : mai 24/mai 25*).

Le président
Florent CHAMBAZ